

CANADA

II

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne

Ottawa, le 23 octobre 1969

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 15 juillet 1969 proposant un accord entre nos deux Gouvernements, en vue de l'échange de publications officielles.

Les conditions énoncées dans votre Note conviennent au Gouvernement canadien et j'ai l'honneur de confirmer que votre Note et la présente réponse, dont les versions française et anglaise font également foi, constitueront entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne un accord qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

MITCHELL SHARP

Son Excellence,
Le D^r Joachim Friedrich Ritter, KCVO,
Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne,
Ottawa.

COMMERCE

ÉCHANGE DE PUBLICATIONS OFFICIELLES
REPUBLICAN FEDERAL OF GERMANY
Ottawa, le 23 octobre 1969
En vigueur à compter du 31 octobre 1969
À compter du 15 septembre 1969